



ville de Mèze

## ARRÊTE MUNICIPAL

### RUE JULES VERNE ALTERNAT DE CIRCULATION-STATIONNEMENT AUTORISE- LIVRAISON

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,  
**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,  
**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « Hyméo Piscine » sise 60 rue du Roucagnier à 34440 Lunel Vieil, représentée par M. Joly,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux de terrassement en vue de l'installation d'une piscine au n° 17 rue Jules Verne, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

### ARRÊTE :

**Article 1** : Un alternat de circulation est mis en place à hauteur du n° 17 rue Jules Verne, lundi 6 mai 2024, de 08h00 à 19h00, afin de permettre le stationnement d'un engin de chantier.

**Article 2** : La circulation est interdite à hauteur du n° 17 rue Jules Verne, lundi 13 mai 2024 entre 08h00 et 19h00, afin de permettre le stationnement d'un camion grue effectuant la livraison d'une piscine.

**Article 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « Hyméo Piscine » sise 60 rue du Roucagnier à 34440 Lunel Vieil, représentée par M. Joly, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 avril 2024.

Le Maire  
Thierry BAEZA.

